

Rillieux-la-Pape



Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du lundi 28 avril 2014 à l'hôtel de ville - 165, rue Ampère

SECRETARIAT
GENERAL

Séance publique du Lundi 28 avril 2014

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances **en date du vingt huit avril deux mille quatorze** après **convocation légale**,

Sous la présidence de Alexandre Vincendet, maire

Nombre de conseillers en exercice : **35**

Nombre de conseillers présents : **31**

Nombre de conseillers votants : **35**

Nombre de conseillers absents : **0**

**AFFICHAGE
DU 22 AVRIL 2014
AU 22 MAI 2014**

Etaient présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Sève, Béruson (à partir de 19h30), Daas, Balaguer, Prot, Poizat, Rocheron, Diss, Pelluet, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Petitgand, Porcheret, Ravigneaux, Gauquelin (jusqu'à 21h25), Bouvier, Dandel, Foulon, Belhout, Darne.

Excusés Pouvoirs :

X. Béruson donne pouvoir à P. De la Cruz jusqu'à 19h30, C. Dupuy donne pouvoir à G. Charvet, R. Gauquelin donne pouvoir à G. Dandel à partir de 21h25, C. Bozon-Guillot donne pouvoir à C. Bouvier, M. Cachard donne pouvoir à R. Gauquelin, C. Ravat donne pouvoir à J.C. Darne

Secrétaire de séance :

J. Pruvost

Date de convocation :

18 avril 2014

Date affichage compte rendu succinct

5 mai 2014

2014/04/19 – Vote du Budget Primitif 2014

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal,

a) à la majorité, décide :

Vote :

Pour : 26 (liste « Le renouveau pour notre ville ») + 7 « Une ville qui nous ressemble »
Contre : 0
Abstention : 2 (liste « Avec J.C. Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan ! »)

- **d'approuver** le Budget primitif 2014 arrêté aux montants suivants :

Fonctionnement : 35 695 465 € en dépenses et recettes

Investissement : 11 293 003 € en dépenses et recettes

b) à la majorité, décide :

Vote :

Pour : 22 (liste « Le renouveau pour notre ville ») + 6 (liste « Une ville qui nous ressemble »)
Contre : 0
Abstention : 2 (liste « Avec J.C. Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

Mesdames et Messieurs Smati, Perrot, Béruson et Porcheret de la liste « Le renouveau pour notre ville » et M. Belhout de la liste « Une ville qui nous ressemble » n'ont pas participé au vote, étant membres d'associations.

- **d'autoriser** le versement des subventions à l'ensemble des organismes, telles que détaillées dans l'annexe du Budget primitif et conformément à la réglementation.

2014/04/20 – Détermination des taux d'imposition

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de maintenir** les taux d'imposition relatifs à la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2014 à leur valeur délibérée en 2013, à savoir :

- taux de la taxe d'habitation : 19,95 %,
- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,45 %,
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,10 %.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, sur ces bases, à compléter et signer l'état de notification des taux d'imposition 2014 (Etat 1259 MI).

2014/04/21 – Subventions relations publiques

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote :

Pour : 24 (liste « Le renouveau pour notre ville ») + 7 (« liste Une ville qui nous ressemble »)
Contre : 2 (liste « Avec J.C. Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
(Messieurs Smati et Perrot de la liste « Le renouveau pour notre ville » n'ont pas participé au vote, étant membres d'associations)

- **d'accepter** le versement d'un montant global de subvention de 15 600 € conformément au tableau ci-annexé,

- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014, article 6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé, sous-fonction 023 – Cabinet du Maire.

2014/04/22 – Contrat triennal 2011-2014 – Avenant numéro 3

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le présent avenant n° 3 au Contrat Triennal 2011-2014, annexé ci-joint,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

2014/04/23 – Représentants de la commune au Sigerly

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal,

- **Procède** à la désignation par un vote à bulletins secrets à la majorité absolue de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical du Sigerly. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

-**Sont élus** avec 26 voix :

* F. Perrot et P. De la Cruz (délégués titulaires)

* J. Smati et F. Desjames (délégués suppléants)

2014/04/24 – Commission d'appel d'offres

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal,

- **procède , par un vote à bulletin secret**, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, 5 titulaires et 5 suppléants dans les conditions indiquées ci-dessus, étant précisé que cette commission sera celle qui statuera également en tant que jury ;

- **procède** à cette élection par un vote à bulletin secret.

2 listes ayant été déposées, sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Liste « Le renouveau pour notre ville » :

Titulaires :

- G. Charvet
- F. Perrot
- F. Desjames
- J. Smati

Suppléants :

- J. Pruvost
- C. Sève
- C. Tétard
- C. Leclerc

Liste « Une ville qui nous ressemble » :

Titulaire :

M. Cachard

Suppléant :

A. Belhout

2014/04/25 – Désignation des délégués au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal,

- **procède** par un vote à bulletins secrets à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

- **Sont élus** avec 26 voix de la liste « Le renouveau pour notre ville » :

- * X. Béruson (délégué titulaire)
- * G. Petitgand (délégué suppléant)

La liste « Une ville qui nous ressemble » n'a pas participé au vote. Il y a 2 bulletins blancs.

2014/04/26 – Désignation du représentant de la commune à la Semcoda

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal,

à la majorité,

Vote :

Pour : 26 (liste « Le renouveau pour notre ville »)

Contre : 0

Abstention : 2 (liste « Avec J.C. Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

La liste « Une ville qui nous ressemble » n'a pas participé au vote.

- **désigne Monsieur Alexandre Vincendet** comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA ;

- **accepte** en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires ;

- **désigne** Monsieur Alexandre Vincendet, Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires, avec possibilité de délégation à **Monsieur Armand Balaguer** pour siéger aux assemblées ordinaires ou extraordinaires.

2014/04/27 – Subventions aux associations sportives

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

(M. Bérupon et Mme Porcheret, membres d'associations ne participent pas au vote)

- **d'accepter** le versement d'un montant de subventions égal à 47 881 euros (hors contrats d'objectifs) pour 2014 selon le détail joint en annexe, sachant que les associations sportives bénéficiant d'un contrat d'objectifs ont fait l'objet de délibérations spécifiques.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier, en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, qui définit les conditions de versement des subventions aux organismes de droit privé par les personnes publiques et au décret d'application du 6 juin 2001.

- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014 à l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", fonction 40 « services communs », gestionnaire « sports ».

2014/04/28 – Subventions de fonctionnement jeunesse

Rapporteur : R. Nejjar

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le versement d'un montant de subventions égal à 20 600 euros, selon le détail joint en annexe.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier,

- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014 à l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", fonctions 422 et 40, gestionnaire « animation de quartier ».

2014/04/29 – Fonds d'aide aux Jeunes – Convention 2014

Rapporteur : L. Porcheret

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** le maire à confier la gestion du Fonds Local d'Aide aux Jeunes au Centre Communal d'Action Sociale ;

- **d'autoriser** le maire à signer la convention tripartite (Ville – CCAS – Département) du Fonds Local d'Aide aux Jeunes 2014 en reprenant les chiffres détaillés ci-dessus ;

- **d'autoriser** le maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

2014/04/30 – Convention de servitude entre ERILIA, la ville et son délégataire pour l'implantation d'une canalisation de chauffage urbain au 9 avenue du Mont Blanc

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la convention de servitude annexée et les plans annexés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à ce dossier.

2014/04/31 – Construction d'équipements publics sur le site de Paul Chevallier : modification de l'autorisation de programme/crédits de paiements 2014

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n° 8579091,
 - **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2009 : 182 815,82 €
 - crédit de paiement 2010 : 1 353 144,28 €
 - crédit de paiement 2011 : 5 213 933,17 €
 - crédit de paiement 2012 : 6 550 957,57 €
 - crédit de paiement 2013 : 1 147 349,20 €
 - crédit de paiement 2014 : 4 281 313,89 €
 - crédit de paiement 2015 : 700 816,07 €
- et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 20 et 411 - section investissement (dossier n° 8579091)

2014/04/32 – Construction d'une salle des fêtes et des familles : modification de l'autorisation de programme/crédits de paiements 2014

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n° 5708061 avec comme montant supérieur des dépenses fixé à 6 451 627 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
 - crédit de paiement 2006 = 5 896,28 €
 - crédit de paiement 2007 = 5 023,20 €
 - crédit de paiement 2008 = 6 697,60 €
 - crédit de paiement 2009 = 197 324,09 €
 - crédit de paiement 2010 = 1 168 970,88 €
 - crédit de paiement 2011 = 4 407 863,85 €

crédit de paiement 2012 = 639 286,47 €

crédit de paiement 2013 = 19 354,57 €

crédit de paiement 2014 = 1 209,87 €

et sera imputée à l'article 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315, fonction 33 – section investissement (dossier n° 5708061)

2014/04/33 – Extension du Groupe Scolaire de Vancia : modification de l'autorisation de programme/crédits de paiements 2014

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme n° 3736101 avec comme montant supérieur des dépenses fixé à 2 552 203 €
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

crédit de paiement 2010 = 150 454,94 €

crédit de paiement 2011 = 533 786,24 €

crédit de paiement 2012 = 1 560 308,18 €

crédit de paiement 2013 = 307 245,62 €

crédit de paiement 2014 = 417,40 €

et sera imputée à l'article 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315, fonction 20 – section investissement (dossier n° 3736101)

2014/04/34 – Subvention à la Mission Locale

Rapporteur : X. Bérupon

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter** à l'association Mission locale Plateau Nord Val de Saône une subvention de 148 347 € afin de soutenir le fonctionnement de l'antenne locale. Les crédits étant inscrits au budget 2014, article 6574-96,
- **d'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ces actions en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et conformément au décret du 6 juin 2001 pour les organismes de droit privé d'un montant annuel de plus de 23 000 euros.

2014/04/35 – Subventions sociales

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le versement d'un montant de subventions égal à 1 791 128 € selon le détail joint en annexe pour l'année 2014, ce montant intégrant le montant des avances sur les subventions 2014 de 628 250 € votées en décembre 2013 ;

- **d'autoriser** monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier, en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui définit les conditions de versement des subventions aux organismes de droit privé par les personnes publiques et au décret d'application du 6 juin 2001 ;

- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014 aux articles suivants :

* 657362 : subventions de fonctionnement aux organismes publics (CCAS), fonction 520 (soit 907 480 €)

* 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé :

1) fonction 523 pour les associations caritatives, d'insertion, d'aide aux handicapés et de santé (soit 63 000 €) ;

2) fonction 61 pour les associations de personnes âgées (soit 11 800 €)

2) fonction 64 pour le centre social, la CAF, le RAM « les Bout'Choux » et les garderies périscolaires (soit 803 848 €)

3) fonction 520 pour le Centre Bergeret (soit 5 000 €)

2014/04/36 – Subventions aux associations culturelles

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le versement d'un montant de subventions égal à 445 552 euros pour 2014 selon le détail joint en annexe.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier, en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, qui définit les conditions de versement des subventions aux organismes de droit privé par les personnes publiques et au décret d'application du 6 juin 2001.

- **de préciser** que 313 602 euros sont prévus au budget primitif 2014 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », fonction 30 « culture vie sociale ».

- 114 000 euros sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé », fonction 311 « expression musicale, lyrique et chorégraphique ».

- 5 000 euros sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé », fonction 041 « relations internationales ».

- 4 950 euros sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé », fonction 024 « vie associative ».

- 8 000 euros sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6745 « subventions aux personnes de droit privé », fonction 30 « culture et vie sociale ».

2014/04/37 – Subventions de fonctionnement scolaire

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le versement d'un montant de subventions égal à 2 400 euros, selon le détail joint en annexe.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier,
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget primitif 2014 article 6574, "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", fonctions 20, 22, gestionnaire « scolaire ».

2014/04/38 – OGEC Saint Charles : Subvention de fonctionnement 2014

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote :

Pour : 26 (liste « Le renouveau pour notre ville »)
Contre : 6 (liste « Une ville qui nous ressemble »)
Abstention : 2 (liste « Avec J.C. Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'appliquer** un forfait de 635 € par enfant d'âge élémentaire et domicilié dans la commune. Le nombre d'élèves d'âge élémentaire est de 284 pour l'année scolaire 2013/2014.
- **d'accepter** le versement d'un montant annuel de subvention à l'OGEC Saint-Charles égal à 180 340 euros.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier, en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, qui définit les conditions de versement des subventions aux organismes de droit privé par les personnes publiques et au décret d'application du 6 juin 2001.
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget communal pour l'exercice 2014 à l'article 6574, fonction 20.

La séance est levée à 21h35

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous auprès d'Anne Prat, ou Delphine Pécoud (Tel : 04.37.85.00.18/04.37.85.00.26).